

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	adre réservé à l'autorité er	nvironnementale	
Date de réception :	Dossier complet le :		N° d'enregistrement :
23/06/2020	08/12/2020	03/02/2021	2020-9856
Maria Company of the later	1. Intitulé du pr	ojet	
Projet de défrichement : LALEU Domi	nique		
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom LALEU	Prénom	Dominique	
		10000000	The second second second
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale			and the second second
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale			
RCS / SIRET 4 2 8 7 0 1 2	1 3 0 0 0 1 2	Forme juridique	
		The Creek	The state of the s
Joigne	ez à votre demande l'ani	nexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	au des seuils et critères ann dimensionnement correspo		2-2 du code de l'environnement et
			seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie			tres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols a Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols	Défrichements portant su hectares.	ur une superficie tot	ale, même fragmentée, de 5.5000
THE REPORT OF THE PARTY OF THE			
	4. Caractéristiques génér		
Doivent être annexées au présent formu			tormulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	iveis fravaux de demoillion		
Défrichement de 5,5000 hectares d'un tail l'automne 2020. Quelques arbres et bosqu		é de chênes pubesce	ents et de charmes qui a été coupé à

4.2 Objectifs du projet
L'objectif du défrichement est la création de surfaces agricoles : parcours pour palmipèdes.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
L'abattage des arbres et le débardage ont été réalisés durant l'automne 2020. Un broyage des souches et des rémanents d'exploitation va être réalisé suite à la coupe. Lors de cette phase le pétitionnaire s'assurera dans la mesure du possible de prendre l'ensemble des dispositions nécessaires afin d'éviter des dégradations environnementales notables et notamment des fuites d'hydrocarbures dans le milieu (présence de kit antipollution ou autre moyens limitant d'éventuelles fuites). Il optimisera également les déplacements des engins au sein des îlots objets de la demande de manière à éviter au maximum les nuisances surtout au niveau du sol. Les travaux seront préférentiellement réalisés en périodes sèches vraisemblablement au printemps ou à l'été 2021.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Suite au défrichement une prairie sera implanté entre les arbres et les bosquets conservés.
Une clôture périmétrale sera également réalisée en fonction de la taille des parcours nécessaires pour les palmipèdes.

	rative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera- entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisc	
Demande de défrichement (Cerfa 13	632*06) instruite par service ETAF, pôle Forêt de la D	DDT de la Dordogne.
	rojet et superficie globale de l'opération - préciser le eurs caractéristiques	s unités de mesure utilisées Valeur(s)
Commune : VALOJOULX		5,5000 hectares
Superficie totale à défricher : 5,5000	hectares	
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation		3'05"54 Lat.45°01'28"16
Commune: VALOJOULX Lieu-dit "Le Peyroux" AH 49: 0,1705 AH 50: 0,2040 AH 198: 3,4750 AH 202: 0,0735 AH 203: 0,5570 AH 290: 0,8000 Lieu-dit "Le Monteil" ZD 89: 0,2200	_	_'"_ Lat ° ' " _ _' " Lat ° ' " _
Je	oignez à votre demande les annexes n° 2 à 6	
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluati	Oui Non X
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemen différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été auto	orojet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

6.1 Le projet Veuillez com	envisagé est-il <u>suscepl</u> pléter le tableau suiva	ible d'	avoir l	es incidences notables suivantes ?
	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-1-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-1-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		\boxtimes	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

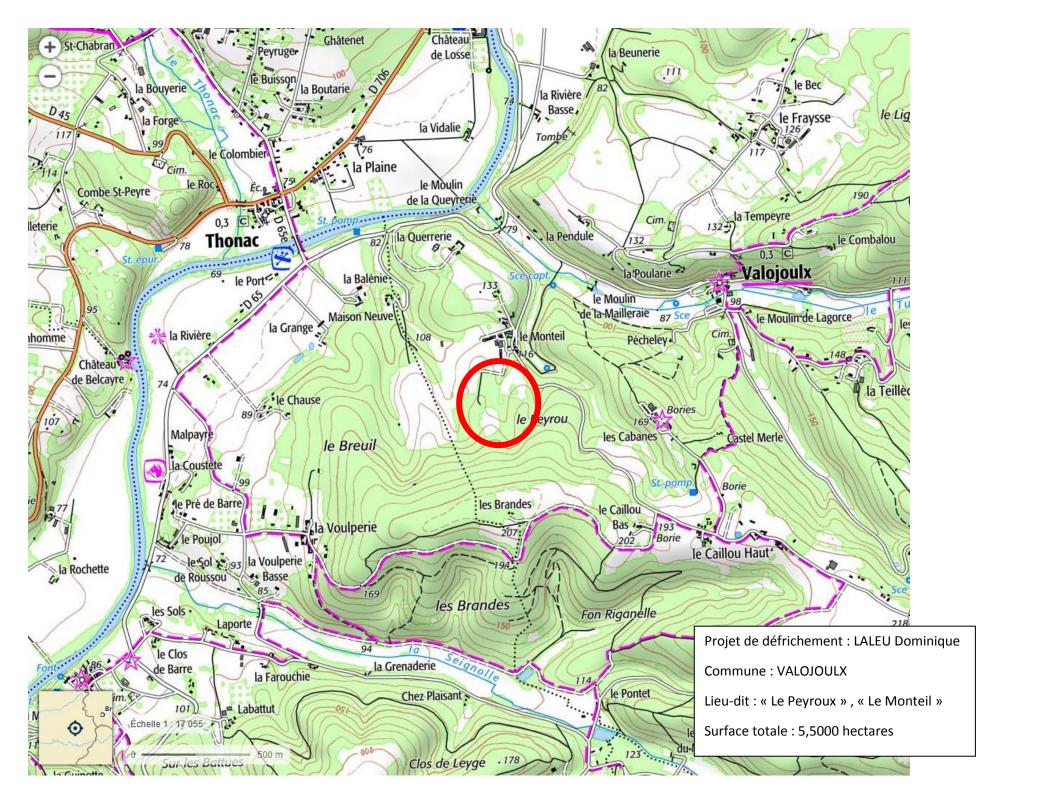
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Transformation d'espaces forestiers en espaces agricoles
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Des nuisances sonores pourront être engendrées lors de la phase de travaux par les engins en charge du défrichement (broyeur forestier) à raison de d'environ 2 à 3 jours par hectare défriché.

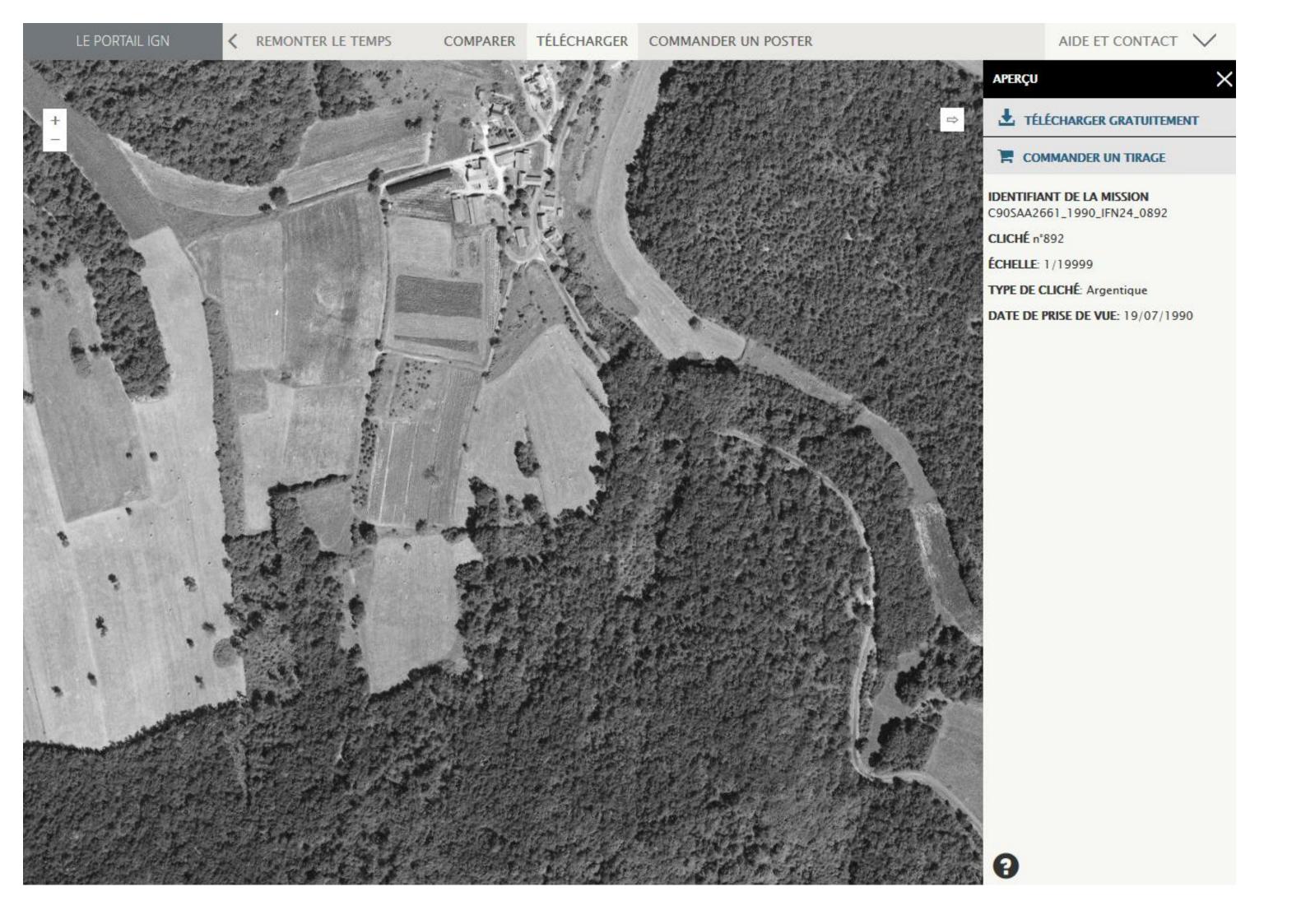
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		Des vibrations superficielles pourront être engendrées lors de la phase de travaux par les engins en charge du défrichement (broyeur forestier) à raison de 2 à 3 jours par hectares défriché.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oul, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-1-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Le défrichement engendrera la production rémanents (branches) qui seront broyés lors de phase de travaux.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		Transformation d'espaces forestiers en espaces agricoles
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non × Si oui, décriv			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
			/-	at all a constructive described and making demonstractive 2
Oui	Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

né	Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les e gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joir e annexe traitant de ces éléments) :	ffets ndre
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
Au	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluati vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
-	Ce projet ne nécessite vraisemblablement pas une évaluation environnementale . La surface surface globale du projet est extrêmement restreinte et divisées en 2 îlots distincts L'impact sur la flore , la faune et les habitats est relativement limité, notamment suite à la coupe rase des bois qui va avoir hiver.	rlieu
	8 Annexes	
8.	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8.		
8.	1 Annexes obligatoires	
8.	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
1 2 3	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié : Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43°a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X
1 2 3 4	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent Objet 9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à VALOSOULX le. 01 /12/2020 Signature





Département : DORDOGNE

Commune: VALOJOULX

Section : ZD Feuille: 000 ZD 01

Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition: 04/12/2020 (fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45 ©2017 Ministère de l'Action et des

Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

PROJET DE DÉFRICHEMENT

SURFACE: 5,50 00 HECTARES

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Service Départemental des Impôts Fonciers

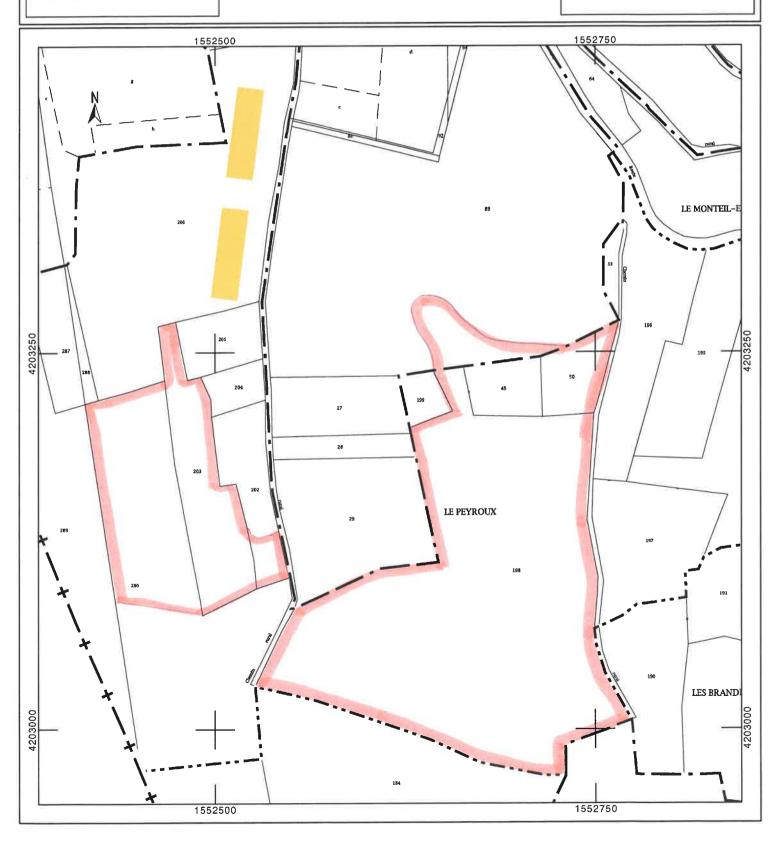
PERIGUEUX CITE ADMINISTRATIVE 24016

24016 PERIGUEUX CEDEX tél. 05 53 03 35 00 -fax

sdif.dordogne@dgfip.finances.gouv.fr

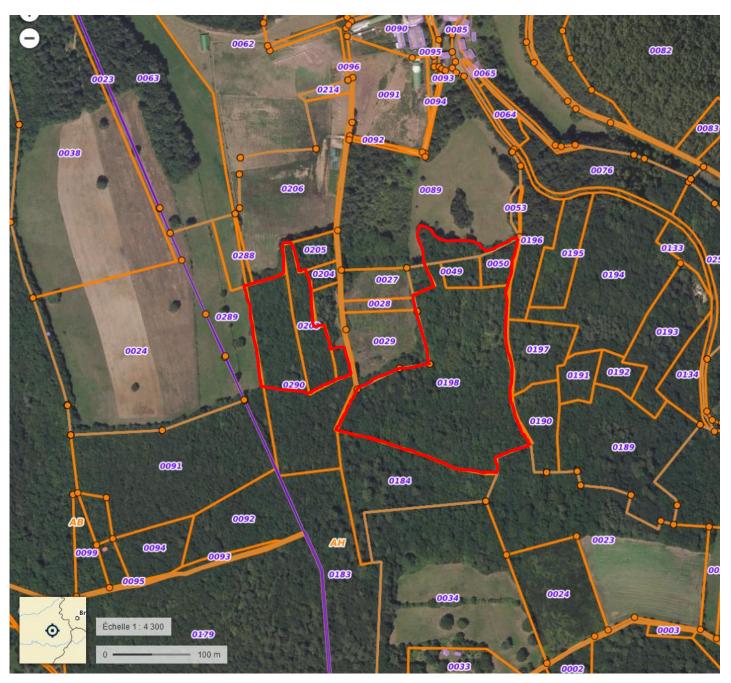
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Projet de défrichement LALEU Dominique – Photographies réalisées le 01 décembre 2020

Commune : VALOJOULX















Objet Re: dossier 2020-9856

De > adrien.peyrat (par Internet) <adrien.peyrat@dordogne.chambagri.fr>

À GRAND Hélène - DREAL Nouvelle-Aquitaine/MEE/PP <helene.grand@developpement-durable.gouv.fr>

Cc <sarl.laleu@wanadoo.fr>, Bruno LIMERAT <bruno.limerat@dordogne.chambagri.fr>

Répondre à adrien.peyrat <adrien.peyrat@dordogne.chambagri.fr>

Date 03/02/2021 14:29

- Ortho 1990.pdf (~321 ko)
- Ortho explicative LALEU Dominique.pdf (~647 ko)

Madame GRAND,

Concernant l'étude au Cas par Cas de Monsieur LALEU sur la commune de Valojoulx enregistrée sous le n°2020-9856, et suite à notre conversation de vendredi 29 janvier, je vous confirme que le projet porte sur un défrichement indirect pour la réalisation d'un parcours palmipèdes dans le cadre de la production de canards prêts à gaver (PAG).

Le projet d'élevage global sur le site, au lieu-dit « Le Monteil », porte sur 28800 places de canards PAG au total.

Actuellement 2 poussières sont présentes et deux bâtiments d'environ 1000 m2 sont en cours de construction.

2 bâtiments supplémentaires d'environ 1000 m 2 chacun sont en projet afin d'atteindre la capacité d'élevage décrite précédemment sur le site (28800 places de canards PAG). Le défrichement indirect permettra d'avoir une surface de parcours suffisante pour satisfaire la réglementation notamment lié au label en ce qui concerne les conditions d'élevage.

L'étude au cas par cas présentée pour la réalisation des parcours, ainsi que la demande de défrichement qui suivra, sont préalables à la demande de permis de construire des deux bâtiments supplémentaires et au passage du dossier au quichet unique du Grand site Vallée de la Vézère.

Au global le site dans son projet définitif sera inférieur à 30 000 emplacements de volailles ou gibiers à plumes. Il est donc soumis à **déclaration** au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Sur la zone boisée objet de la demande au cas par cas, suite à la coupe forestière, des bosquets ainsi que des arbres isolés ont été conservés afin d'avoir des parcours ombragés satisfaisant le bien-être des animaux et également le maintien des sols évitant ainsi l'érosion.

Des souches de feuillus seront également conservées pour permettre, grâce au redémarrage des rejets, d'avoir également des zones ombragées basses. La conservation de ces jeunes repousses sur les souches de taillis permettra également le maintien des sols en limitant l'érosion.

Un broyage lourd des rémanents d'exploitation sera réalisée entre les parties boisées conservées (bosquets, arbres isolés et souches) pour faciliter par la suite l'entretien des parcours au gyrobroyeur et permettre également aux animaux d'exploiter l'ensemble de la surface des parcours.

La conservation de cette végétation a également, au-delà du bien-être animal et du maintien des sols, un impact paysager positif avec le maintien d'espaces partiellement boisés dans les parcours.

En espérant avoir répondu à vos interrogations et restant à votre disposition pour de plus amples informations si nécessaire.

Très cordialement.

Adrien PEYRAT

1 sur 2 04/02/2021 à 10:47